

ARRETE n° 0049 /MENETFP/CAB du 14 MARS 2019 portant résiliation du marché n° 2018-0-0-0193/02-22 relatif à l'acquisition de tables-bancs semi-métalliques pour les établissements de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (Lot 2), passé avec la société HOB INGENIERIE ET EQUIPEMENTS, pour un montant de soixante-quatre millions sept cent soixante-cinq mille huit (64 765 008) francs CFA TTC.

**Le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique
et de la Formation Professionnelle**

- VU l'ordonnance n°2018-594 du 27 Juin 2018 portant création, organisation et Fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des marchés Publics (ANRMP);
- VU le décret n° 2009-259 du 06 août 2009 portant Code des marchés publics, tel que modifié par les décrets n° 2014-306 du 27 mai 2014 et n° 2015-525 du 15 juillet 2015;
- VU le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- VU le décret n° 2018-614 du 4 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- VU le décret 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement , en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat;
- VU le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n°2018-914 du 10 décembre 2018;
- VU le décret n°2018-648 du 1^{er} août 2018 portant attributions des Membres du Gouvernement;
- VU l'arrêté n°202/MEF/DGBF/DMP du 21 avril 2010 portant conditions et modalités de résiliation des marchés publics;
- VU l'avis n°0932/2019/SEPMBPE /DGBF/DMP/58 du 07 Mars 2019 ;

Considérant les nécessités de service ;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER

Le marché n° 2018-0-0-0193/02-22 relatif à l'acquisition de tables-bancs semi-métalliques pour les établissements de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (lot 2), passé avec la société HOB INGENIERIE ET EQUIPEMENTS (HOB SARL), dont le siège social est sis à Abidjan – Cocody Angré 9ème Tranche, îlot 1123, lot 47, 25 BP 1918 Abidjan 25, Tel : 22 45 83 51, E-mail : hob.sarl@gmail.com , inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan sous le n° CI-ABJ-2016-B-30551, compte contribuable n° 1657636 A, est résilié **pour faute**.

ARTICLE 2

Les prestations effectivement exécutées feront l'objet d'un décompte définitif pour le règlement des sommes dues à la société HOB INGENIERIE ET EQUIPEMENTS ou l'émission d'un ordre de recettes pour les sommes trop perçues ou à régler à des tiers.

ARTICLE 3 :

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté n° 202/MEF/DGBF/DMP du 21 Avril 2010 portant conditions et modalités de résiliation des marchés publics, la société HOB INGENIERIE ET EQUIPEMENTS est exclue des marchés publics pour une période de deux (2) ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le Directeur des Marchés Publics, le Directeur des Affaires Financières et le Responsable de la Cellule de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel des Marchés Publics et au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 14 MARS 2019



Kandia CAMARA

**AMPLIATIONS :**

- ANRMP
- DGBF
- DGTCP
- DMP
- DAF/MENETFP
- CPMP/MENETFP
- HOB INGENIERIE ET EQUIPEMENTS